

La petite histoire de l'église Notre Dame du Pont-Chrétien

Dans la Gaule romaine, le Pont-Chrétien est un important lieu de passage, car situé sur la voie reliant Argenton à Orléans. Peut-être inspiré par le nom des lieux, au XII^e siècle, le seigneur d'Argenton y crée une fondation. Il en fait don à l'abbaye St Gildas de Châteauroux qui y établit un Prieuré voué au culte de Notre Dame.

Le prieuré au XII^e & XIII^e siècle

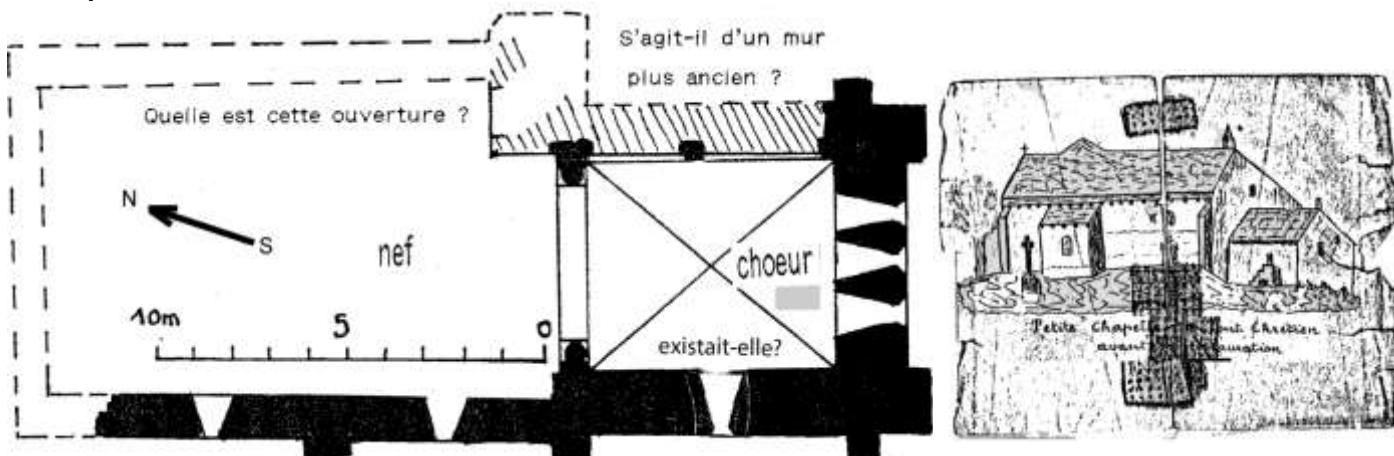
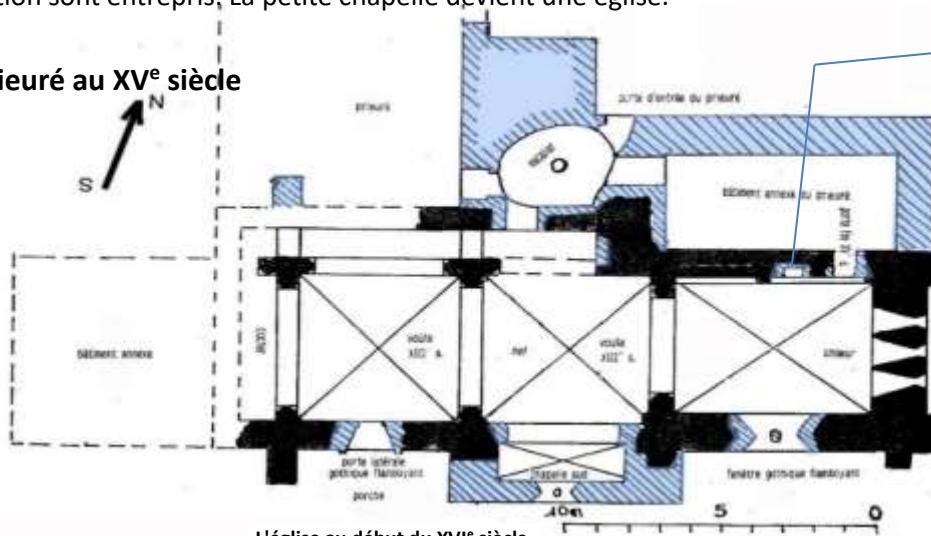


Figure 1 : plan de la chapelle au XIII^e siècle

En bordure de la Bouzanne, à côté d'un pont¹ et proche d'un moulin à blé, une Chapelle est élevée. C'est un petit bâtiment rectangulaire renforcé à l'Est par des contreforts. Il est composé d'un chœur percé de trois fenêtres étroites avec un plafond qui est supporté par une voûte d'ogive nervurée. La nef est à chevet plat dont les deux fenêtres et un chapiteau de l'arc d'entrée du chœur, datent probablement de la fin du XII^e siècle. Ce sont les traces les plus anciennes qu'aujourd'hui nous pouvons observer. Les deux travées de la nef sont voûtées dans le courant du XIII^e siècle. Elles sont séparées du cœur par un mur pignon. En effet, la toiture du chœur est plus basse que celle de la nef. L'ensemble du bâtiment est couvert de tuiles.

À la fin de la guerre de 100 ans qui se déroula de 1337 à 1453, les édifices religieux manquent d'entretien, la chapelle est en très mauvais état. Avec la prospérité revenue à la fin du XV^e siècle, d'importants travaux de rénovation sont entrepris, La petite chapelle devient une église.

Le prieuré au XV^e siècle



L'église au début du XVI^e siècle

La chapelle sud-est agrandie, elle s'ouvre sur la nef par un arc en tiers-point², le chœur est réaménagé, une fenêtre de même style que celle de la chapelle est ouverte dans le mur sud et une porte y est percée.

Dans le mur nord-est une petite niche décorée est aménagée, une porte est percée dont le linteau est décoré d'une accolade.

¹ Rien ne prouve que le nom du village soit dû à ce pont.

² Terme d'architecture, l'arc en tiers-point est un arc dans lequel s'inscrit un triangle équilatéral.



Deux corbeaux surmontent cette porte laissant à penser qu'il y avait un porche en charpente protégeant l'entrée. Un bâtiment à deux étages³, annexe au chœur, est construit, lequel doit dater de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle. Le rez-de-chaussée et les deux étages sont reliés par une tour dans laquelle un escalier de pierre en permet l'accès. Les traces au dernier étage nous indiquent que cette tour est carrée.

L'escalier est éclairé par deux petites fenêtres. Une autre porte est ouverte au rez-de-chaussée de la tour pour communiquer avec la nef. Il est difficile de dater ce percement qui endommagea considérablement la tour d'escalier.

Cette tour dessert tout le prieuré, c'est pourquoi il est important d'en protéger l'entrée par une bretèche située au-dessus de la porte d'entrée.

Les revenus du prieuré

Fenêtres & bretèche de l'escalier



Le prieuré n'est pas dépourvu de ressources, car il possède le moulin à blé sur la Bouzanne qui est à proximité, un étang⁴, un pré et des terres. En plus des dîmes prélevées sur la commune de Saint-Marcel, il touche une partie de celles de la paroisse de Chasseneuil⁵. En contrepartie, le prieur est tenu de participer à l'entretien du chœur de l'église de cette paroisse et d'apporter un complément de revenu à son curé.

Dans les obligations du prieur, celle d'entretenir le pont enjambant la Bouzanne situé à proximité du prieuré et de l'église. Je cite : « *Le prieur auquel prieuré du Pont-Chrétien est tenu à l'entretenement et réparation du pont dudit lieu, qui est sur la rivière la Bouzanne, par accord faict entre madicte dame (sans doute Louise de Bourbon) et le prieur qui lors estoit⁶* ».

Le prieuré perçoit aussi certaines rentes accordées par quelques fondateurs ; cependant, leur perception n'est pas toujours facile, car les héritiers refusent parfois de payer des charges souscrites par leurs ancêtres. Le prieur est alors amené à demander à ces héritiers des reconnaissances de rente. Les fonds d'archive du Pont-Chrétien en contiennent deux⁷.

La Révolution

Les biens du prieuré du Pont-Chrétien sont confisqués par le pouvoir révolutionnaire. Le 9 avril 1791, Henri Berthias achète le moulin, le pré et les terres pour la somme de 9 525 livres. L'église n'est pas sur la liste des biens vendus et reste probablement la propriété de la paroisse de Saint-Marcel⁸.

Le culte est suspendu en 1793 et 1794, il ne reprend que vers 1795. Mais ce n'est qu'en 1801, après la signature du concordat entre Napoléon 1^{er} et le pape Pie VII, que les services religieux sont totalement rétablis⁹.



Le XIX^e siècle

L'église va devenir le catalyseur de toutes les revendications aussi bien religieuses que laïques des habitants du Pont-Chrétien puis de ceux de Chabenet.

Je n'ai que très peu d'informations sur le début de cette période. Les sources manquent et il faut attendre 1850 pour retrouver des écrits.

En effet, c'est à cette date, que le comte de Poix propriétaire du château de Chabenet et d'un immense domaine de plus de 2000 hectares rachète l'église à M. Charon curé de Saint-Marcel pour la somme de 300 fr (environ 134 000 € en 2024¹⁰). Rappelons qu'à cette époque les hameaux du Pont-Chrétien et de Chabenet dépendent de St Marcel.

³ À l'emplacement de l'actuel presbytère.

⁴ Arch.Dep.36 : A107 : 20 sept 1483 : limite de la terragerie de Lautier : carroi de la maison Charasson du lieu de Lautier, le long d'un « combre » ou fossé entre les terres de Beullebrun ; étang du prieur du Pont-Chrétien, carroi des Creuzettes, lac de Felay : inventaire de cette série p282.

⁵ Arch. Dép. 36 : G579 : fond de la paroisse de Chasseneuil

⁶ Arch.Dep.36 : A51 Inventaire de cette série p131

⁷ Arch. Dep.36: H779

⁸ Arch. Dep.36: Q133

⁹ Traité qui normalise les relations entre l'église et la République.

¹⁰ Convertisseur INSEE.

Le comte entreprend d'importants travaux de rénovation qui lui coûteront 7455,43 fr (3 337 831 € en 2024¹²). C'est peut-être à cette période que le clocher est élevé. Il est en effet difficile de dater avec précision le moment où il est érigé. Il surmonte l'ancienne tour d'escalier d'accès au prieuré. C'est un édifice rectangulaire en pierre dont chaque côté est percé de trois fenêtres en tiers point surmonté d'une flèche octogonales. L'ensemble du bâtiment, le clocher et l'église sont couverts d'ardoises.



La statue du sculpteur Huguenin

Le 2 janvier 1858, la mère du comte de Poix, la comtesse Madame Joséphine d'Audigné de la Chasse meurt, elle avait 68 ans. Le comte de Poix demanda au sculpteur Huguenin¹¹ de réaliser en sa mémoire un monument en marbre représentant une femme agenouillée en prière. Au-dessus de la tombe, cette statue était installée dans le chœur.

Elle est déplacée dans les années 80, ne respectant pas la volonté du comte de Poix qui demandait dans sa promesse de don du 20 avril 1875 : « ...que le tombeau de Mme d'Aubigné comtesse de Poix ne soit sous aucun prétexte dérangé ».

Elle est maintenant dans le transept à proximité de la porte d'accès au clocher, la dépouille de la comtesse est restée sous les dalles du chœur...

Le temps des querelles

Le 8 décembre 1873, deux pétitions demandant l'érection en succursale de l'église du Pont-Chrétien sont signées par de nombreux habitants des villages de Chabenet et du Pont-Chrétien. Elles sont adressées à l'archevêque de Bourges lequel les transmet au préfet de l'Indre¹². Le comte de Poix ne signe pas ces documents. Ces deux pétitions sont présentées le 28 décembre au maire de Saint Marcel Amédée Mercier et à son conseil municipal qui les rejette.

Ces démarches font suite à une lutte pour l'indépendance commencée en 1806 par une demande de rattachement à la commune de Chasseneuil adressée au préfet par les habitants du Pont-Chrétien et des domaines de la rive droite de la Bouzanne¹³

Le 9 février 1874, l'archevêque de Bourges adresse au préfet de l'Indre une lettre dans laquelle il exprime son soutien à la création d'une succursale. L'affaire en restera là, mais, le 20 avril, le comte de Poix devenu président d'un groupe d'habitants militant pour l'indépendance du Pont-Chrétien et de Chabenet, comparaît devant Joseph Lemoyne de Forges notaire à Argenton : il fait don de l'église et de ses dépendances à la commune de Pont-Chrétien Chabenet lorsqu'elle sera créée.



Le 22 octobre 1878, le comte de Poix meurt. Il est inhumé comme sa mère, dans l'église qui lui appartient, une stèle située devant l'ancienne porte murée, dans le coin nord-Est du cœur nous le rappelle. Célibataire, c'est sa nièce, la comtesse Joséphine de Boisé de Courcenay qui lui succède. Elle hérite de 2077 hectares qui s'étendent sur les communes de Saint-Marcel, Argenton-sur-Creuse, Tendu et Chasseneuil. Cet héritage comprend de nombreuses fermes et trois châteaux : Chabenet, la Rocherolle et Prungé.

Stèle du comte de Poix

Le décès du comte entraîne une mise en sommeil des actions entreprises pour la création d'une paroisse et l'indépendance de la commune.

La fermeture de l'église en 1886

Le 13 janvier 1886, le maire de Saint Marcel Amédée Mercier écrit au préfet de l'Indre : « Depuis le mois d'octobre dernier, le desservant de la commune de Saint-Marcel va chaque dimanche dire une messe dans une chapelle particulière appartenant à Mlle de Boisé, au hameau du Pont-Chrétien. Il résulte que les habitants de ce hameau et ceux de celui de Chabenet ne viennent plus à Saint-Marcel. Les habitants du chef-lieu se plaignent et disent que je

¹¹ Victor Huguenin, né en 1802 et mort en 1860, on lui doit entre autres les sculptures de Valentine de Milan dans le jardin du Luxembourg, Bernard Palissy au palais Louvre, Hébé au château de fontainebleau et le monument Pascal Paoli à Corte.

¹² Imbrication des paroisses et des communes, de l'État et de l'Église. Ce n'est que le 9 décembre 1905 que sera adoptée la loi de séparation des Églises et de l'État considéré comme le texte fondateur de la laïcité en France.

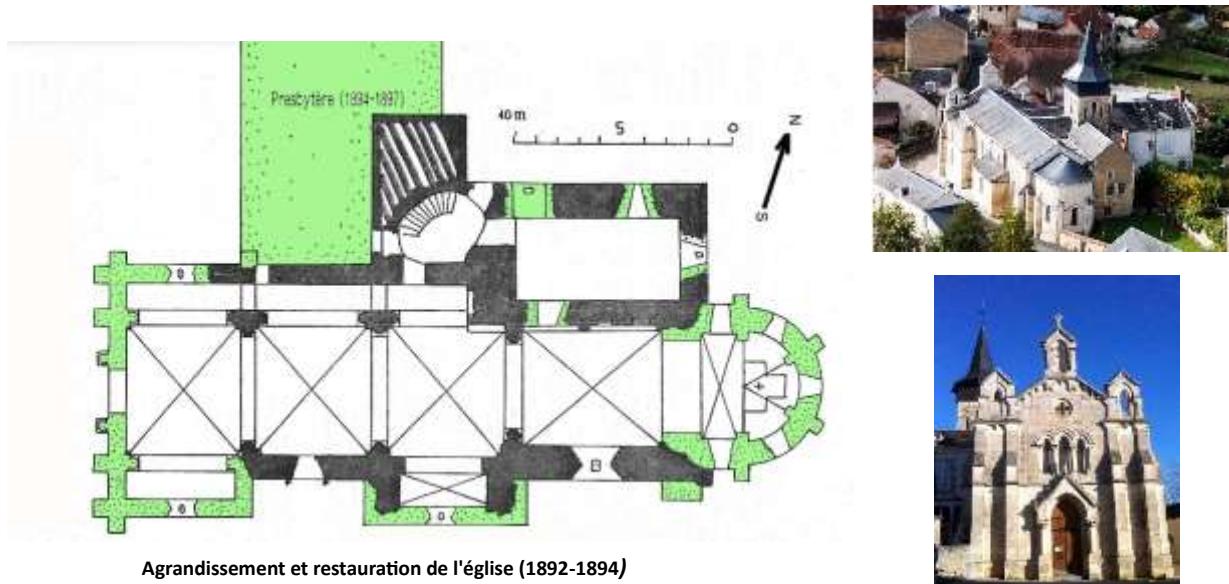
¹³ Voir bulletin du Cercle d'Histoire d'Argenton No 40 Nov.2023 : Création de la commune de Pont-Chrétien Chabenet.

puis en empêcher... » Il demande la fermeture immédiate de la chapelle sous prétexte que cela est contraire à la loi, car cette chapelle est une sépulture privée.

Trois jours après, le préfet donne son accord pour la fermeture au public de la chapelle. Et la lutte reprend, car dès qu'elle en est informée, le 18 janvier 1886 la comtesse de Boisé écrit au préfet de l'Indre et à l'archevêque de Bourges pour protester contre cette interdiction. Les habitants des deux villages se joignent à la comtesse et signent une nouvelle pétition qu'ils envoient au préfet le 7 février qui précise : « ...depuis trente ans cette chapelle était desservie presque constamment les jours de la semaine ...la personne qui en est actuellement propriétaire obtint après de longues démarches des autorités diocésaines, que désormais , il y ait un office le dimanche régulièrement dans sa chapelle sans que cela détournât les personnes d'assister , de préférence aux offices de l'église paroissiale... ». La pétition évoque aussi la grande distance qui sépare les deux villages de Saint-Marcel et les dangers que cela fait courir aux petits enfants qui doivent se rendre au catéchisme.

Le préfet, sensible à ces demandes, annule l'arrêté d'interdiction et les offices reprennent.

La campagne d'agrandissement et de restauration (1892-1894)



Mlle de boisé agrandi l'église, elle fait reconstruire le chœur, et ajoute à l'Ouest, une travée à la nef d'environ 2,5m excentrée par rapport au mur de l'ancienne nef. Une nouvelle façade est construite, une fenêtre est ouverte dans le mur latéral nord-est, une autre dans le mur latéral sud du même style que les baies du XII^e siècle de l'ancienne nef, la chapelle sud-est restaurée, ainsi que la charpente et la toiture. Je n'ai pas retrouvé le nom de l'architecte qui a dirigé les travaux, mais les vitraux sont réalisés en 1894 par le maître verrier Lalleux-Bazin du Mesnil Saint-Firmin dans l'Oise.

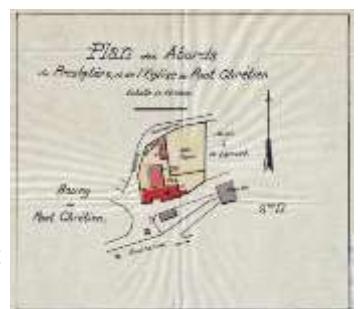
Entre 1894 et 1897, un nouveau presbytère est construit, il s'appuie sur le mur nord de la nef. L'ancien prieuré est presque entièrement détruit ainsi qu'une importante partie de la tour d'escalier.

Rivalité et intolérance

Le 16 janvier 1880, la comtesse confirme devant maître Joseph Lemorque de Forges, notaire à Argenton, la dotation faite par le comte de Poix le 20 avril 1875 concernant la chapelle, la maison attenante et le jardin, se déclarant prête à renouveler cette donation aux mêmes conditions si besoin était.

Le 17 février 1896, la comtesse informe M. Dolidier adjoint au maire de Saint Marcel qu'elle a signé la pétition concernant l'obtention d'un cimetière.

Pour en favoriser la réussite, elle fait don à perpétuité pour la section du Pont Chabenet, d'un terrain où elle a fait élever un mur pour le clôturer.



Entre 1874 et 1897, les habitants de Chabenet et du Pont-Chrétien n'ont cessé de demander à ce que les deux villages soient érigés en commune. Pétitions, enquêtes et demandes au préfet de l'Indre se succèdent.



Pétition du 25 janvier 1898

Cette lutte politico-religieuse se poursuit lorsque le 25 janvier 1898 le conseil municipal de Saint-Marcel se prononce, une nouvelle fois, par huit voix contre deux et une abstention, pour la fermeture de la chapelle du Pont-Chrétien. Ce qui évidemment provoque une nouvelle protestation de la comtesse soutenue dans cette démarche par l'archevêque de Bourges et, de nouveau, une pétition des habitants est adressée au préfet de l'Indre.

Embarrassé par une telle situation le préfet consulte le Conseil d'État. Dans une lettre datée du 17 mars 1898, adressée au ministre, il mentionne la rivalité qui oppose les deux sections de la commune de Saint-Marcel, signalant que la majorité du conseil municipal n'avait rien à voir avec la section du Pont-Chrétien Chabenet et qu'elle avait à sa tête « ...un maire radical socialiste sectaire et violent ».¹⁴

Le Conseil d'État répond qu'il n'était pas possible de créer de nouvelle succursale autre que dans une commune qui en était dépourvue ou dans un grand quartier d'une ville.

Ne recevant pas d'approbation concernant la mesure d'interdiction, le maire, Dominique Camus écrit de nouveau au préfet le 6 juillet 1888, mais cette demande est ignorée.

La conquête de l'autonomie religieuse et communale

En 1900, Thomas Baronnet vigneron au Pont-Chrétien, est élu conseiller. Il siège au conseil municipal de Saint Marcel comme 2^e adjoint. Et la lutte pour la séparation reprend. La constitution du conseil municipal ne facilite pas la tâche des cinq conseillers du Pont-Chrétien Chabenet qui se heurtent aux onze élus de Saint Marcel. Ils remportent cependant une première victoire en 1903, car avec l'appui de M^{lle} de Boisé ils obtiennent l'ouverture du cimetière dédié aux morts des deux bourgs.

Cependant, la pression pour fermer la chapelle du Pont-Chrétien ne faiblit pas. Lors d'une délibération du conseil municipal du 4 décembre 1904 sur la fermeture de la chapelle, huit conseillers se prononcent « Pour », sept « Contre » et trois qui souhaitent un ajournement. Une nouvelle demande est adressée au préfet de l'Indre par le nouveau maire Firmin Imbert et ... nouveau refus.

Qu'à cela ne tienne, le 19 février 1906, une délibération du conseil municipal remet la fermeture de la chapelle du Pont-Chrétien à l'ordre du jour. Douze conseillers votent « Pour » : MM Lenoir, Carrat, Verdy, Renoux, Gautier, Segaud, Aligner, Dubois, Galoppin ; Brunaud, Camus et Pinaud ; huit conseillers votent « Contre » : MM. Perrin, Beaujard, Septier, Baronnets, Marandon, Poitrenaud, Passeaud et Mondon.¹⁵

Encore une délibération pour rien, car la loi de séparation des églises et de l'état est adoptée (loi de 1905) et l'évêché de Bourges érige l'église du Pont-Chrétien en église paroissiale.

Création de la commune du Pont-Chrétien Chabenet

En 1906, Thomas Baronnet est réélu. En 1908, il devient 1^{er} adjoint du maire François Binet dans le conseil municipal de Saint Marcel. La lutte pour l'indépendance continue. Aidé par l'instituteur Jacques Sadron et M^{lle} de Boisé. Ensemble, ils multiplient les démarches qui aboutiront le 11 juillet 1912 date à laquelle le ministre de l'Intérieur Théodore Steeg signe au nom du Président de la République Armand Fallières l'acte de naissance de la commune de Pont-Chrétien Chabenet¹⁶.

¹⁴ Ce maire Dominique Camus était connu pour son activisme antireligieux : destruction des croix, la charge de troupeaux lors des processions.

¹⁵ Arch. Dép. 36 : Y279.

¹⁶ Et non « Le Pont-Chrétien » l'ajout du « Le » reste une énigme.

La paroisse de Pont-Chrétien Chabenet

En 1906, l'abbé Delhorme devient le premier curé de cette nouvelle paroisse ; il le restera pendant 30 ans. Il habite au presbytère dont la construction s'est achevée en 1897. L'essentiel des frais de fonctionnement de l'église est pris en charge par la comtesse puis, à sa mort, par ses héritiers : l'entretien des bâtiments, les dépenses ordinaires de luminaire, de linge d'autel, le salaire du sacristain et une dotation annuelle envoyée à l'archevêché de Bourges.

Notre Dame du Pont-Chrétien Chabenet change de propriétaire.

C'est sous son sacerdoce que meurt la comtesse Joséphine de Boisé de Courtenay, le 4 juillet 1924. La succession est tumultueuse et donne lieu à un procès intenté par le marquis et le comte de Boisé à leurs cousins, le marquis de Nicolay et sa sœur la marquise d'Armaillé.



Ces derniers, sont les héritiers légaux depuis 1886 : pour Mlle de Nicolay à l'occasion de son mariage avec le marquis d'Armaillé et le marquis de Nicolay en 1991 lui aussi à l'occasion de son mariage. Ils sont tous les deux reconnus légataires universels par la comtesse Joséphine de Boisé.

Tombeau de Joséphine de Boisé à Tendu

La polémique jaillit à la mort de celle-ci, lorsque le marquis et le comte de Boisé apprennent avec 45 ans de retard, qu'en 1879, Stanislas de Boisé le père de Joséphine avait par testament, fait don de toute sa fortune à son frère Honoré et à ses descendants (la comtesse a donc indûment profité de cet héritage...).

Depuis quelque temps, la marquise d'Armaillé habitait au château de Chabenet en compagnie de la comtesse. La dispute ne fait que s'amplifier lorsque la comtesse âgée de 84, ans adopte ses deux cousins quelques jours avant sa mort, devenant ainsi la mère adoptive de deux personnes ayant respectivement 62 et 60 ans, eux-mêmes étant grand-père et grand-mère ; ce qui donne lieu à de multiples rumeurs (séquestration, isolement, manipulations...). Il faut dire que l'héritage estimé à 12 millions¹⁷ de francs (dont un peu moins de 5,5 millions avaient été déclarés au fisc) justifie une bataille juridique. Messieurs de Boisé perdent le procès¹⁸, le marquis et sa sœur sont donc déclarés seuls héritiers.¹⁹ Ils vendent le château et quelques terres, mais conservent la chapelle et son presbytère.

La sous-estimation n'échappe cependant pas au fisc²⁰ puisque le 8 février 1939 la marquise d'Armaillé perd le procès intenté contre l'enregistrement qui imposait un redressement, elle est condamnée avec son frère à payer la somme supplémentaire de 24 682,32 frs (exonérés d'intérêts...?), portant le total des droits payés à 839 750 frs (128 millions d'euros 2024). Nous comprenons mieux les raisons de l'adoption tardive, car s'ils avaient hérité comme cousins et non comme enfants, sur 12 millions de frs (900 millions d'euros 2024) le fisc leur aurait prélevé environ 8 600 000 frs (514 millions d'euros 2024) soit plus de la moitié de l'héritage.

Les curés du Pont-Chrétien Chabenet

L'abbé Delhorme est nommé par l'archevêque de Bourges dès la promulgation de la loi séparant l'église de l'état. Le 17 janvier 1932 devant une foule évaluée à 1500 personnes, trois cloches, financées par une souscription, sont fondues par M.Maillard, employé de la maison Bollet à Orléans. Elles sont baptisées par l'abbé Mourgue curé d'Argenton. Ce baptême à lieu en présence de nombreuses personnalités religieuses et civiles locales dont Léon Lamort maire de la commune et le Marquis et la marquise de Nicolay. La première a nom Augusta-Marie-Louise-Isabelle. Elle est la filleule de M. Fauduet et de Marie-Louise Jacquet-Denoyot, elle donne le "Si". La seconde répond au nom de Marie-Stella-Germaine-Thérèse de l'Enfant-Jésus. M. Leon Alexandre Lamort²¹ et Mlle Marie Janson de Couet en sont parrain et marraine, elle chante le "Do dièse". Sur la troisième qui résonne en "Ré dièse" on a gravé : « Je me nomme Aymandine-Victoria-Christiana-Béatrice », j'ai pour parrain Raymond, marquis de Nicolay et pour

¹⁷ Environ 900 millions d'euros 2024 (convertisseur INSEE).

¹⁸ Compte-rendu du procès, Le courrier de l'Indre 26 février 1926.

¹⁹ Le 20 mars 2013, Mme de Pouilly (descendante de la famille de Poix) me confiait que le comte de Poix avait rencontré Melle de Boisé peu de temps avant sa mort, il lui aurait rapporté que celle-ci voulait modifier son testament et adopter les Nicolay & d'Armaillé. Le comte aurait aussi décrit l'isolement dans lequel ces deux personnes maintenaient la comtesse en renvoyant tous les domestiques et refusant la visite de l'évêque de Bourges..

²⁰ Lettre de maître Bernet à la marquise du 9 février 1939

²¹ Léon Lamort Maire de 1929 à 1954, son fils Raymond lui succédera de 1960 à 1989

marraine Aliette de la Morinière, marquise de Nicolay. À cette occasion l'abbé Delhorme reçoit la rosette de chapelain d'honneur. À son départ il laisse à perpétuité, un certain nombre d'objets et meubles dont son successeur le chanoine Ardouin, dresse la liste et la communique au marquis de Nicolay. L'abbé meurt le 20 octobre 1939, il est inhumé au cimetière du Pont-Chrétien Chabenet.

Le nouveau curé s'installe au presbytère le 20 décembre 1938, il y restera pendant 7 ans. Il trouve des locaux et une église en bon état, mais demande néanmoins au marquis de Nicolay et à sa sœur, la réalisation de nombreux travaux d'aménagement : « ...pendant des années, les largesses de la comtesse de Boisé et de ses héritiers suffirent à tous les besoins du culte et de l'entretien de l'église et du presbytère, entretien qui fut d'ailleurs réduit au minimum, Mr Delhorme s'abstenant de toutes réparations... »²² À la demande de l'évêché, approuvé par monseigneur Fillion évêque, il met en place un conseil curial constitué de 4 notables (Léon Arteau, Gustave Poitrenaud, Jacques Danjot et Auguste Fauduet). Financé par le marquis de Nicolay il établit une procédure de location des chaises.

Le 2 mai 1944, le curé Ardouin signale à la marquise qu'il a reçu de l'administration un avis d'imposition métal²³ et que pour y échapper il est disposé à livrer 3,4 kilos d'objets en cuivre (des chandeliers et des portes-bougies) ; le 2 août suivant, il informe la marquise qu'il n'a finalement rien donné. Une conduite de résistant salué par Georges Bernet notaire de la marquise.



André Le Moal

Durant l'été 1947, un nouveau curé succède au chanoine Ardouin. D'origine bretonne le curé André Le Moal, ancien combattant, avait été fait prisonnier et libéré d'une captivité passée en Pologne et en Allemagne. Sans doute originaire d'une « bonne famille », car il avait un grand-père architecte.

Ses débuts sont difficiles. Arrivant dans des locaux très peu entretenus, la liste des travaux qu'il se propose de réaliser, paraît exorbitante au gestionnaire des biens de la marquise M.Delacou. Ce dernier fuyant tout contact pendant plus de 6 mois, le curé Le Moal entre en relation directe avec la marquise et lui propose de réaliser lui-même les travaux si elle s'engage à lui rembourser les matériaux. Les choses rentrent dans l'ordre et le prêtre s'implique sans réserve dans la vie associative des deux villages.

La tenue de son église est exemplaire. À la période de Noël, on y vient de tout le canton pour admirer la crèche gigantesque qu'il réalise chaque année avec ses enfants de chœur. Elle occupe toute la chapelle sud-est (4m x 3m sur 2m de haut). Des chapelets de personnages descendant des montagnes en carton et papier kraft pour converger vers l'étable et l'Enfant Jésus²⁴.

En 1952, l'évêque de Bouges assiste à la communion. Peu de temps avant le curé, Le Moal avait organisé une mission animée par un moine pendant laquelle messes et commémorations se succédèrent et trouvèrent leur conclusion par une procession au terme de laquelle fut érigée une croix fabriquée par l'un des menuisiers du village M.Pichonnet (l'autre était M.Pacton) sur un de ses terrains.

André Le Moal meurt le 13 décembre 1952, inhumé au cimetière du Pont-Chrétien, il était âgé de 41 ans. Il avait accueilli Mme Sieger femme divorcée d'un dentiste de Buzançais. Elle prenait soin des travaux domestiques de la cure et là je cite M.Delacou (dont on ne peut mettre en doute l'intolérance vis-à-vis du prêtre), dans son rapport du 19 février 1953 à Mme la duchesse de Nicolay : « ...cette personne m'a donné l'impression d'avoir eu pour son patron beaucoup de dévouement mêlé d'un peu d'affection, car l'abbé Le Moal s'occupait beaucoup de ses enfants qui n'habitent pas avec leur mère ? Mon impression (et je ne crois pas me tromper) c'est qu'ils ont manqué de discrétion et que dans ces petits pays il ne faut pas grand-chose pour raconter beaucoup de



La procession & l'érection de la croix en bordure de la route de St Gaultier.

²² Rapport du conseil curial du 15 février 1939

²³ Commencée en 1941 pour soutenir son effort de guerre l'Allemagne lance une campagne de récupération des métaux non ferreux, la collecte jugée insuffisante, le 9 février 1943 une loi est promulguée instituant un impôt.

²⁴ Comme enfant de chœur, je participais à cet « édifice »

bêtises... » Cette cohabitation ne manque évidemment pas de susciter critiques et rumeurs chez certaines des ouailles du curé. Mme Sieger ne quitte le presbytère qu'en octobre 1953, le laissant dans un état de propriété irréprochable (après la mort du curé, elle n'occupait que les combles). Ce départ est mouvementé, car il donne lieu à de multiples interventions de M.Delacou et de R.Lamort , le maire de Pont-Chrétien Chabenet.

Une rente annuelle de 1 500 frs (5 400 € en 2024) était versée par la marquise à l'archevêché de Bourges; or depuis 4 ans, ces versements avaient cessé, ce que signale en décembre 1953 le chancelier du diocèse. J'ignore si cette demande a été suivie d'effets...

Succédant au curé Le Moal l'abbé Gautier loge au presbytère, en 1959 l'abbé Giraud administre la paroisse du Pont-Chrétien Chabenet, mais n'y réside pas étant aussi le curé du Pêchereau, en janvier 1970 le sacristain y est logé.

Vente symbolique de l'église et du presbytère à la commune de Pont-Chrétien Chabenet

Le 3 décembre 1935, le vicaire général de l'archevêché de Bourges chargé de l'administration des intérêts temporels du culte s'adresse au marquis de Nicolay pour lui demander s'il envisage de vendre l'église et le presbytère à l'association diocésaine afin d'éviter à ses héritiers de payer des droits de succession. À la suite de quoi le marquis envoie au vicaire, un rapport d'expertise établi par le cabinet Rouet de Châteauroux le 8 avril 1938 qui établit à 108 000 fr (6,5 millions d'euros 2024) la valeur de l'église, du presbytère, des bâtiments annexes et des terrains : l'affaire en reste là.

Le 20 décembre 1977 répondant à une lettre de l'archevêché de Bourges concernant un problème d'assurance, le baron J.Desazars de Mont Gailhard, mari de l'une des héritières de la duchesse de Nicolay, évoque une future rencontre pour examiner l'avenir de l'ensemble (église, terrains et bâtiments). Cette rencontre pendant laquelle est évoqué un don de l'ensemble immobilier à la commune de Pont-Chrétien Chabenet a lieu en juillet 1980. La préfecture, organisme de tutelle, informée de cette éventuelle donation, semble ne pas y être opposée.

Maître Houelleu notaire de la famille Nicolay, prend contact avec la municipalité et le 1^{er} février 1981 le conseil municipal accepte la donation. Tout semble réglé, mais c'est oublier la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'église et de l'état. En effet, accepter un tel don peut être assimilé à l'octroi d'une subvention indirecte au culte. Ce qui n'échappe pas au préfet qui le 27 février, signifie au maire qu'il s'oppose à la décision du conseil municipal. Refus également signifié au vicaire de Châteauroux par le secrétaire général de l'Indre Patrick Tulle dans sa note du 22 février. Pendant plus de deux ans, le baron J.Desazars va multiplier sans succès les démarches en tous sens afin de réaliser cette donation.

Le 2 mars 1982, une loi concernant la décentralisation est adoptée par l'Assemblée Nationale. Sous l'impulsion du baron, le maire Raymond Lamort, adresse une nouvelle requête au préfet, laquelle est de nouveau refusée. En juillet, un nouveau préfet est nommé. Le 21 octobre, le conseil municipal délibère et renouvelle son accord pour accepter la donation. La préfecture accuse réception du procès-verbal de cette session le 3 novembre 1983. Deux mois se passent avant que maître Houelleu contacte le maire du Pont-Chrétien Chabenet qui lui confirme le 7 janvier 1984, n'avoir enregistré aucune réaction de la préfecture. En application de la loi de décentralisation de 1982, la période de préemption étant écoulée, la commune est en droit d'accepter la donation.

L'acte est signé par les parties le 11 janvier 1984.

Alain Gautier

Janvier 2025

Références : Étude 1992 ECCLESIA ASDRA Université F.Rabelais à Tours.

Archives de l'Indre. Originaux des correspondances et documents de 1850 à 1986 concernant le Château de Chabenet et ses dépendances (498 feuillets déposés au Cercle d'Histoire d'Argenton-sur-Creuse). Remerciements aux cantonniers du Pont-Chrétien de me les avoir remis au lieu de les détruire.Registre des délibérations du conseil municipal de Pont-Chrétien Chabenet. Wikipédia.